Conseil Municipal du 27 juin 2022 Ordre du jour

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET :

- 1- Projet de Territoire « Petites Villes de Demain »
- 2- Tableau des Effectifs
- 3- Création de 2 postes d'apprentis (Services Techniques et Communication)
- 4- Conventionnement avec le Centre de Gestion du Loiret portant sur un service de remplacement d'agent(s)
- 5- Accord-cadre entre la collectivité et l'harmonie de Briare concernant les musiciens
- 6- Participation au financement pour la Formation d'Approfondissement BAFA de 2 agents
- 7- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction d'un groupe scolaire et d'un restaurant scolaire : choix de l'entreprise
- 8- Remplacement d'un membre élu du CCAS suite démission d'un conseiller municipal
- 9- Convention de gestion transitoire 2021 pour l'exercice de la compétence assainissement collectif pour l'année 2022

Rapporteur: 7e Adjointe aux Affaires Culturelles et à l'Animation, Edwige SIGNORET:

10- Attribution de subventions exceptionnelles

Rapporteur: 1ère adjointe aux finances, Valérie VICHERAT:

- 11- Vente aux enchères d'un Tracteur Chargeur (Agorastore)
- 12- Convention d'entretien du Parc Départemental de Trousse-Bois

Rapporteur: 5ère adjointe aux affaires scolaires et Sociales, Jacqueline LAURENT:

- 13- Modification des Règlements Intérieurs du Périscolaire et de la Cantine
- 14- Mise en œuvre d'un Projet Educatif Territorial (PET)
- 15- Convention Territoriale Globale avec la CAF et la CCBLP
- 16- Convention avec le Collège portant sur des interventions de la Maison Saint Jean

Rapporteur: 3^e Adjointe à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, Kiné NIANG:

17- Dénomination de voie dans le nouveau lotissement LogemLoiret situé Route de Bois Curé

18- Acceptation d'un Leg de Madame CHABERGE

Rapporteur: 6ème adjoint aux bâtiments publics, Dominique GIRAULT:

19- Règlement intérieur : aire de service et stationnement de camping-cars rue des vignes

Rapporteur: 2ème adjoint au tourisme et au commerce, Alain CHARMETANT:

- 20- Délégation de Service Public : marchés approvisionnement et occupations commerciales, choix du délégataire
- 21- Rapport annuel 2021 DSP Gîte

CONSEIL MUNICIPAL Du Lundi 27 juin 2022

Application de la loi du 6 février 1992

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept juin, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents:

Monsieur BOUGUET Pierre-François; Madame VICHERAT Valérie; Monsieur CHARMETANT Alain; Monsieur LHOSTE Laurent; Madame LAURENT Jacqueline; Monsieur GIRAULT Dominique; Madame SIGNORET Edwige; Monsieur BANSE Hervé; Madame GABRIEL Mélanie, Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane; Monsieur GAUDICHON Eric; Madame MARISSAL Bénédicte; Madame GUILLOT Jacqueline; Monsieur MOURAUX Michel; Madame LAVARENNE Monique; Monsieur COQUILLET Jean-François; Monsieur LE DEM Philippe, Madame BOURGOIN Evelyne; Monsieur GAGNEPAIN Patrice; Monsieur de COURCEL Dominique, Monsieur GARDINIER Frédéric; Madame LECLERC Sylvie.

Absents excusés :

Madame NIANG Kiné; Monsieur DEPARETERE Marcel; Madame GUINAND Alexandra; Monsieur COURTILLAT Claude; Monsieur GHALI Ted-Fernand; Madame KHEDDAR Haiate; Madame ACIMOVIC Cennet.

Procuration a été donnée à :

Madame NIANG Kiné donne pouvoir à Madame VICHERAT Valérie Monsieur DEPARETERE Marcel donne pouvoir à Monsieur GIRAULT Dominique Madame GUINAND Alexandra donne pouvoir à Madame SIGNORET Edwige Monsieur COURTILLAT Claude donne pouvoir à Monsieur CHARMETANT Alain Monsieur GHALI Ted-Fernand donne pouvoir à Monsieur GAGNEPAIN Patrice Madame KHEDDAR Haiate donne pouvoir à Madame LECLERC Sylvie Madame ACIMOVIC Cennet donne pouvoir à Monsieur de COURCEL Dominique

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame VICHERAT Valérie a été nommée secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 mai 2022

Adoption à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

Le Maire donnera lecture des actes effectués dans le cadre de ses délégations.

Décision n° 2022-18 Accord-cadre N°2021-0003 Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires - Avenant N°2 pour modification planning et mise à disposition de matériels.

Décision n°2022-19 relatif à la mise en place d'une Gestion Relation Citoyen.

Décision n° 2022-20 Gestion du patrimoine – Contrat de location du logement 1^{er} étage du pavillon de Trousse Barrière avenue Yver Bapterosses à Madame Joey CORMIER.

Décision n° 2022-21 Gestion du patrimoine – Contrat de location du logement 1^{er} étage du pavillon de Trousse Barrière avenue Yver Bapterosses à Madame Émilie SAINTE-CROIX.

Décision n° 2022-22 Contrat N°2022-0017 Travaux de rénovation du mur et réparation des poteaux en béton dans la cour de l'école du Centre - Attribution de marché.

Décision n° 2022-23 Tarifs de la Maison St Jean à compter du 1er juin 2022.

Décision n° 2022-24 Tarifs de l'accueil de loisirs 3/12 ans à compter du 1^{er} juin 2022.

Décision n° 2022-25 Gestion du patrimoine – Contrat de location du logement 1^{er} étage du pavillon de Trousse Barrière avenue Yver Bapterosses à Madame Camille SEBBAH.

Décision n° 2022-26 Gestion du patrimoine – Contrat de location du logement 1^{er} étage du pavillon de Trousse Barrière avenue Yver Bapterosses à Madame Émilie SAINTE-CROIX.

Décision n°2022-0027 Création d'un nouveau site internet - Attribution de marché.

Synthèse des délibérations inscrites à l'ordre du jour

1 - Projet de territoire « Petites Villes de Demain »

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET

Afin d'envisager le développement du territoire, il est nécessaire d'avoir une vision du futur partagée par les acteurs et citoyens, orientée autour d'une volonté collective, de valeurs communes et d'axes stratégiques à moyen terme.

Pour tracer cette feuille de route nécessaire au développement communal et territorial, il a été décidé de se doter d'un outil pour réagir aux forts enjeux auxquels tous les acteurs locaux se trouvent et se trouveront confrontés.

Il sera le document de référence pour les projets inscrits au titre du programme « Petites villes de demain ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré par 21 voix pour et 8 abstentions (M. GHALI Ted-Fernand, Mme BOURGOIN Evelyne, M. GAGNEPAIN Patrice, Mme KHEDDAR Haiate, M. DE COURCEL Dominique, Mme ACIMOVIC Cennet, M. GARDINIER Frédéric, Mme LECLERC Sylvie).

ADOPTE le diagnostic/projet de territoire ci-annexé.

AUTORISE le Maire à intervenir et à signer tout document relatif à la mise en place de celuici.

2 - Tableau des Effectifs

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET

Le Maire expose que le tableau des effectifs regroupe l'ensemble des emplois créés par le Conseil Municipal et pourvus par les agents.

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

| Date | Grade actuel à supprimer | Grade à créer |
|------------|--|--|
| 01/07/2022 | Adjoint d'Animation | |
| | | Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe |
| 01/05/2022 | | |
| | Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe | |
| 01/09/2022 | | |
| | Rédacteur Principal de 1ère classe | |
| 01/08/2022 | ATSEM Principal de 1ère classe | Adjoint Technique |
| 01/09/2022 | Apprenti | Service Communication |
| 01/09/2022 | Apprenti | Services Techniques |

| | Adjoint Technique Principal de 2ème | |
|------------|-------------------------------------|-------------------------------|
| 07/07/2022 | classe | Adjoint Technique Territorial |
| | | Adjoint Technique Territorial |

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition et **AUTORISE** le Maire à modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus selon les différentes dates exposées.

3 – Création de 2 postes d'apprentis (Services Techniques et Communication)

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET

Le Maire propose de recruter au sein des services techniques, un jeune en contrat d'apprentissage à compter de la rentrée de septembre 2022. Ce jeune intègre la Maison Familiale et Rurale de Gien pour préparer la formation de jardinier paysagiste en classe de première.

Au sein du service communication, la mise en place du nouveau site internet et de la GRC (Gestion de la Relation Citoyen) va nécessiter une grande implication. Aussi le Maire propose de renforcer le service et de recruter un apprenti chargé de la communication qui viendra épauler l'agent en charge de ce service.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer les contrats d'alternance ou d'apprentissage.

4 – Conventionnement avec le Centre de Gestion du Loiret portant sur un service de remplacement d'agent (s)

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET

Il est proposé de conventionner avec le CDG45 afin de renforcer le service Finances en raison d'une réorganisation du service faisant suite à la mutation de l'ancienne responsable Finances.

L'agent qui sera mis à disposition de la collectivité par le CDG45 interviendra à raison de 2 jours par semaine à compter du lundi 29 août 2022 et cela jusqu'à la fin du mois d'Octobre ; le temps nécessaire à procéder au recrutement d'un assistant au responsable finances.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

D'ADHÉRER au service payant, selon le tarif fixé par délibération du CDG45, d'aide à l'emploi

du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret permettant ainsi de faire appel soit à la mission de remplacement soit à la mission d'accompagnement.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention et tous les avenants et actes à intervenir.

Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5 – Accord-cadre entre la collectivité et l'harmonie de Briare concernant les musiciens

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET

La mise à disposition des musiciens à l'harmonie pose des difficultés notamment dans les modalités de rémunération lors des évènements auxquels ils participent et selon le donneur d'ordre (la collectivité ou l'harmonie).

En concertation avec les présidents du CSC et de l'harmonie, un document cadre réglementant les interventions des enseignants musicaux a été élaboré.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, par 28 voix pour (M. GAGNEPAIN ne participe pas au vote).

APPROUVE les termes de cet accord-cadre afin de réglementer les interventions des enseignants

6 – Participation au financement de la collectivité pour la formation d'Approfondissement BAFA de 2 agents

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET

Afin de renforcer le service animation de la Ville de Briare, la municipalité propose de prendre en charge financièrement le BAFA pour deux animatrices de la Commune. Le coût de cette formation varie selon la période de formation et selon les organismes choisis.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

AUTORISE la prise en charge financière de la formation d'approfondissement BAFA au profit de deux agents de la collectivité pour un montant individuel de 315 euros.

7 – Assistance à maîtrise d'Ouvrage pour la construction d'un groupe scolaire et d'un restaurant scolaire : choix de l'entreprise

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 6 abstentions (Mme BOURGOIN Evelyne, M. DE COURCEL Dominique, Mme ACIMOVIC Cennet, M. GARDINIER Frédéric, Mme LECLERC Sylvie)

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la mission d'AMO pour la construction d'un groupe scolaire et d'un restaurant scolaire avec cuisine centrale avec la société CRESCENDO CONSEIL à CHATEAUROUX (36), ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant total de 102 050.00€ HT (Tranche ferme : 29 575€ HT, tranche optionnelle 1 : 11 050.00€ HT et tranche optionnelle 2 : 61 425.00€ HT) ;

8 – Remplacement d'un membre élu du CCAS suite démission d'un conseiller municipal

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET

Par courrier en date du 1^{er} juin 2022 Madame Linette BOURDIAU fait part de sa démission du conseil municipal et du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social. Le remplacement de l'administrateur élu démissionnaire est assuré par « le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée » **ou** si cette dernière ne comporte plus de candidat, de prendre le suivant sur la liste qui a obtenu le plus grand nombre de voix lors des élections au sein du conseil municipal.

N'ayant plus de candidat sur la liste 2, Madame Jacqueline GUILLOT candidate suivante de la liste 1 est désignée pour remplacer Madame Linette BOURDIAU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 6 abstentions (M. GHALI Ted-Fernand, Mme BOURGOIN Evelyne, M. GAGNEPAIN Patrice, M. DE COURCEL Dominique, Mme ACIMOVIC Cennet, M. GARDINIER Frédéric).

PREND ACTE de la démission de Madame Linette BOURDIAU et de l'installation de Madame Jacqueline GUILLOT dans ses fonctions d'administrateur élu au CCAS.

9 – Convention de gestion transitoire 2021 pour l'exercice de la compétence assainissement collectif pour l'année 2022

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET

Depuis la prise de compétence « assainissement collectif » par la communauté de communes en 2018, des conventions ont été mises en place entre la communauté de communes Berry Loire Puisaye et les communes. Elles permettent notamment de préciser

les responsabilités réciproques pour ce qui concerne les interventions des communes pour le compte de la communauté de communes et de rembourser aux mairies les charges de personnels pour les temps consacrés par leurs agents pour les interventions techniques mais aussi la facturation.

Par délibération n° 2020-174 du 8 décembre 2020, le conseil communautaire a autorisé la mise en place de nouvelles conventions d'une durée d'un an, renouvelables deux fois par avenant.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le renouvellement des conventions de gestion entre la communauté de communes et chacune des communes disposant d'un service d'assainissement collectif pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022.

10 - Attribution de subventions exceptionnelles

Rapporteur: 7^e Adjointe aux Affaires Culturelles et à l'Animation, Edwige SIGNORET:

Subvention exceptionnelle au Centre Socio Culturel.
 La municipalité souhaite acquérir 100 livres « Maires et Curés » éditée par la section du CSC Généalogie auprès de l'association du Centre Socio Culturel au prix unitaire de 28.50€.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré par 24 voix pour et 5 abstentions (M. GHALI Ted-Fernand, Mme BOURGOIN Evelyne, M. GAGNEPAIN Patrice, M. DE COURCEL Dominique, Mme ACIMOVIC Cennet)

AUTORISE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Centre Socio Culturel d'un montant de 2 850€.

2) Subvention exceptionnelle à l'association Elite Gun Airsoft 45 L'association Elite Gun Airsoft reçue a déposé un dossier de demande de subvention d'un montant de 500€ pour aménager leur nouveau terrain et pour l'achat de quincaillerie.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'attribution d'une subvention à l'association Elite Gun Airsoft d'un montant de 500€.

3) Subvention exceptionnelle à l'association Les Mills L'association Les Mills demande une subvention exceptionnelle pour son exposition prévue au mois d'octobre prochain d'un montant de 250€.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Mills d'un montant de 250 €.

11 – Vente aux enchères d'un tracteur chargeur (Agorastore)

Rapporteur: 1^{re} Adjointe aux Finances, Valérie VICHERAT

La commune de BRIARE, propriétaire d'un tracteur chargeur de marque Renault acheté neuf en août 1995, déclaré en panne depuis quelques années, et équipé d'un chargeur ainsi que d'une pelle arrière de marque Faucheux, a décidé de procéder à la vente de cet engin, le coût des réparations pour le remettre en état de fonctionnement étant trop élevé.

Afin de valider cette vente aux enchères, il est nécessaire d'acter l'offre proposée par Agorastore par une délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à vendre en l'état le tracteur chargeur et ses équipements (godets et fourches) pour un prix de cession de 14 975 € à Monsieur Thierry HERVE, à signer tous les documents relatifs à la cession de ce matériel et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

12 - Convention d'entretien du parc départemental de Trousse-Bois

Rapporteur: 1^{re} Adjointe aux Finances, Valérie VICHERAT

Par convention signée le 2 novembre 2017, le Département a confié à la commune de Briare la gestion du parc départemental de Trousse-Bois en contrepartie d'une dotation financière annuelle.

L'avenant n° 5 à la convention, annexé à la présente note de synthèse, règle la situation relative à la dotation annuelle 2021, fixe le montant de la dotation annuelle 2022 et le programme annuel de 2022.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°5.

13 – Modification des règlements intérieurs du périscolaire et de la cantine

Rapporteur: 5^e Adjointe aux Affaires scolaires et sociales, Jacqueline LAURENT

Vu la nécessité de revoir les règlements suivants :

Aide aux devoirs

- Accueil de Loisirs 3/12 ans (ALSH : vacances et mercredis)
- Accueil périscolaire garderie (Centre-Eiffel-Gaime)
- Règlement intérieur Maison Saint Jean
- Règlement des restaurants scolaires

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

D'Approuver les règlements intérieurs cités ci-dessus avec mise en application au 1^{er} septembre 2022

14 – Mise en œuvre d'un Projet Educatif Territorial

Rapporteur: 5e Adjointe aux Affaires scolaires et sociales, Jacqueline LAURENT

Le projet éducatif territorial est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire.

Cela doit garantir la continuité éducative entre : les projets des écoles et les projets des établissements du second degré ainsi que les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Le projet éducatif territorial permet un partenariat entre les collectivités qui en ont pris l'initiative et les services de l'État afin de soutenir des actions correspondant à des besoins identifiés sur chaque territoire.

La commune assure la coordination des actions et leur conformité avec les objectifs retenus.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet éducatif territorial.

15 - Convention Territoriale Globale avec la CAF et la CCBPL

Rapporteur: 5^e Adjointe aux Affaires scolaires et sociales, Jacqueline LAURENT

La Convention Territoriale Globale est une démarche, un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles ;

Les champs d'action possibles pour les CTG sont :

- o Petite enfance,
- o Enfance,
- o Jeunesse,

- Soutien à la Parentalité,
- Logement et cadre de vie des familles,
- Solidarité et animation de la vie sociale,
- Accès aux droits et inclusion numérique.

La CTG comprend:

- Un diagnostic de l'état des besoins de la population ;
- L'offre d'équipements existants soutenus par la Caf et les collectivités locales ;
- Un plan d'actions précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés ;
- Les modalités de pilotage et d'évaluation du projet.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour, 2 abstentions (M. DE COURCEL Dominique et Mme ACIMOVIC Cennet)

AUTORISE le Maire à signer l'avenant en cours avec la Communauté de Communes.

16 – Convention avec le collège portant sur des interventions de la Maison Saint Jean

Rapporteur: 5e Adjointe aux Affaires scolaires et sociales, Jacqueline LAURENT

La directrice de la Maison Saint Jean a proposé au collège de faire des interventions tous les mardis pendant la pause méridienne au collège de Briare.

Les interventions auront pour but de rencontrer de nouveaux jeunes et de faire connaître la Maison Saint Jean.

Les activités proposées devront être en adéquation avec le projet du collège.

Le Principal du collège M. MANOT est d'accord avec cette proposition. Il propose de mettre à disposition des locaux dans le collège.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention.

17 – Dénomination de voie dans le nouveau lotissement LogemLoiret situé Route de Bois Curé

Rapporteur : Madame NIANG, Adjointe en charge de l'Urbanisme, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable

Le Maire propose que la voie jouxtant le futur lotissement de la route de Bois Curé, porte le nom suivant « Rue du 25 août 1944 » en hommage à la Libération de Briare.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré par 24 voix pour et par 5 voix contre (Mme KHEDDAR Haiate, M. DE COURCEL Dominique, Mme ACIMOVIC Cennet, M. GARDINIER Frédéric, Mme LECLERC Sylvie).

DÉCIDE de dénommer la voie « rue du 25 août 1944 ».

18 - Acceptation d'un leg de Madame CHABERGE

Rapporteur : Madame Kiné NIANG, Adjointe en charge de l'Urbanisme, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable

Madame Irène CHABERGE a désigné la Commune de Briare légataire particulière d'un terrain qu'elle possède : lieudit « Dépendances de Beauval » 45250 BRIARE, d'une superficie totale de 5 hectares, à la condition que le prix de vente soit affecté au profit des personnes âgées.

Le terrain se situe à l'entrée de Briare entre la route départementale 957 et la RN7. Et ce terrain est situé en zone N du PLUi. Autrement dit, c'est une zone naturelle dont la norme est le principe d'inconstructibilité dans un but de sauvegarde du territoire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le leg de Madame Chaberge aux conditions énoncées.

19 – Règlement intérieur : aire de service et stationnement de camping-car Rue des Vignes

Rapporteur: Monsieur Dominique GIRAULT, adjoint aux bâtiments

Monsieur Dominique Girault, Adjoint aux Bâtiments et à l'Espace Public, explique que la commune de BRIARE vient de réaménager, en régie, le parking situé à l'entrée de la rue des Vignes, à proximité du Pont-Canal.

La Municipalité a souhaité réaménager ce parking qui servait essentiellement d'aire de stationnement pour les camping-cars, ceci afin :

- D'organiser le stationnement des camping-cars et des véhicules légers sur des zones bien définies.
- De créer un véritable parking destiné au stationnement des véhicules légers,
- De règlementer l'aire de services et de stationnement des camping-cars.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré par 28 voix pour et 1 abstention (Mme BOURGOIN Evelyne)

- APPROUVE et ADOPTE les termes du règlement intérieur de l'aire de services et de stationnement pour camping-cars Rue des Vignes,
- AUTORISE le Maire à instaurer ce règlement intérieur.

20 – Délégation de Service Public : marchés approvisionnement et occupations commerciales, choix du délégataire

Rapporteur: Monsieur Alain CHARMETANT, 2ème adjoint au tourisme et commerce

Le 14 juin 2021, le Conseil Municipal a approuvé le principe du recours à une concession pour l'exploitation des droits de place des marchés communaux d'approvisionnement.

Suite à la dernière consultation relancée le 20 janvier 2022, trois offres ont été réceptionnées.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE Le choix de retenir la société LOMBARD ET GUERIN située à RUEIL MALMAISON (92500), comme délégataire en charge de l'exploitation des droits de place de marchés communaux d'approvisionnement et autres occupations commerciales du domaine public à compter du 1^{er} septembre 2022 et pour une durée de 5 ans ;

21 – Rapport annuel 2021 DSP Gîte

Rapporteur: Monsieur Alain CHARMETANT, 2ème adjoint au tourisme et commerce

Le Conseil Municipal doit prendre connaissance du rapport annuel du délégataire du gîte.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de prendre acte du rapport annuel du délégataire du gîte du Pont Canal 2021-2022.

Signé le 1^{er} juillet 2022

Le Maire,

Pierre-François BOUGUET